



Exchange Regulation

## **COMMUNIQUÉ N° 5/2017 DU 19 OCTOBRE 2017**

### ***Informations actualisées concernant les normes IFRS et Swiss GAAP RPC après revue des états financiers de 2016***

La [Circulaire Présentation des comptes](#), qui donne un aperçu général des manquements signalés par SIX Exchange Regulation sous forme de Comment Letters, d'accords et de sanctions, a été mise à jour avec les observations découlant des comptes semestriels et annuels 2016 en IFRS et en Swiss GAAP RPC.

La section relative aux IFRS a été actualisée essentiellement dans les domaines des tableaux des flux de trésorerie, des produits des activités ordinaires, des avantages octroyés au personnel, des actifs non courants détenus en vue de la vente, des informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités et de l'évaluation de la juste valeur. Elle a en outre été complétée d'observations concernant les effets des variations des cours des monnaies étrangères et les participations dans des entreprises associées et des coentreprises.

Les mises à jour dans la section relative aux Swiss GAAP RPC concernent le cadre conceptuel, la présentation et la structure, les immobilisations corporelles, les comptes consolidés ainsi que les recommandations complémentaires pour les sociétés cotées.

Lors de la revue des comptes en IFRS et Swiss GAAP RPC, SIX Exchange Regulation part du principe que l'émetteur a pris connaissance des faits décrits dans la Circulaire. Il est donc recommandé d'étudier la Circulaire en détail, afin de pouvoir procéder sans attendre aux modifications requises pour les états financiers 2017. Si, dans ce cadre, un émetteur souhaite préalablement se renseigner sur l'appréciation de SIX Exchange Regulation concernant le traitement d'un état de fait précis, il a la possibilité de demander une «[pre-clearance](#)» en respectant les conditions mentionnées sur notre site.

Les [Communiqués de SIX Exchange Regulation](#) sont disponibles sur Internet en français, allemand et anglais, et il est possible de s'y abonner gratuitement par le biais de nos [Services en ligne](#).